

Liste des communes de +5000 habitants inscrites au Schéma Gdv	<ul style="list-style-type: none">Redon (9 336 hab) 35Guémené-Penfao (5 242 hab) 44Plessé (5 361 hab) 44
Liste des communes de - 5000 habitants	<ul style="list-style-type: none">Allaire (3 906 hab) 56Avessac (2451 hab) 44Bains-sur-Oust (3521 hab) 35Béganne (1458 hab) 56Bruc-sur-Aff (856 hab) 35Conquereuil (1072 hab) 44Fégréac (2257 hab) 44La Chapelle-de-Brain (1107 hab) 35Langon (1393 hab) 35Saint-Ganton (414 hab) 35Saint-Gorgon (428 hab) 56Saint-Jacut-les-Pins (1816 hab) 56Saint-Jean-la-Poterie (1733 hab) 56Saint-Just (1103 hab) 35 <ul style="list-style-type: none">Les Fougerêts (960 hab) 56Lieuron (802 hab) 35Massérac (670 hab) 44Peillac (1865 hab) 56Pierric (1011 hab) 44Pipriac (3871 hab) 35Renac (1032 hab) 35Rieux (2841 hab) 56Saint-Nicolas-de-Redon (3 304 hab) 44Saint-Perreux (1049 hab) 56Saint-Vincent-sur-Oust (1647 hab) 56Sainte-Marie (2249 hab) 35Sixt-sur-Aff (2222 hab) 35Théhillac (610 hab) 56

Communes disposant d'un équipement d'accueil de Gdv



Objectifs et réalisations des orientations du schéma 2020/25

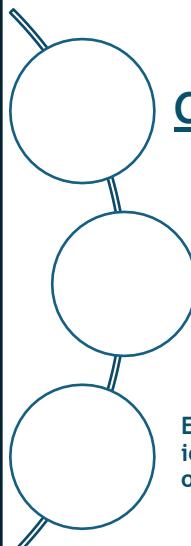
Objectifs spécifiques à l'EPCI/communes

Création de 5 équipements spécifiques d'habitat mixte adaptés (Terrains familiaux locatifs ou logements sociaux adaptés)	●
Réhabiliter l'aire d'accueil de Redon	●
Créer une aire de grands passages de 1 ha	●
Mettre en place et coordonner le projet social des aires de l'EPCI	●
Participer à la gouvernance du schéma	●

Objectifs identiques à tous les EPCI/communes

Former les gestionnaires	●
Engager une étude d'opportunité pour affiner les besoins de l'EPCI	●
Repérer les éventuelles situations d'insalubrité (terrain privés)	NR
Intégrer les besoins d'ancre des Gdv dans le PLH	●
Intégrer les besoins d'ancre dans le PDALHPD	●
Intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme (PLU/PLUI et SCOT)	2027
Accompagner les familles vers les actions de droit commun sur le territoire	●

NR= non renseigné



Constats et enjeux

Outre les habitats diversifiés qui n'ont pu être réalisés sur la durée du schéma 2020/25, les projets sociaux des aires de l'EPCI n'ont pas non plus été mis en place. Participation des gestionnaires aux réunions départementales portées par AGV35. Accueil d'une de ces réunions de professionnels à Redon agglomération en 2024.

Enjeu de réaliser le diagnostic social de l'étude d'opportunité sur Redon agglomération + identification de foncier + évaluation des éléments en 2025 pour confirmer/infirmer les orientations de 2020.



2

Éléments clés de diagnostic en 2025

Les aires d'accueil

(Équipements adaptés aux ménages isolés)

3 aires inscrites au schéma 2020/25

22 emplacements ménages

Taux d'occupation moyen de 58% entre 2020 et 2025

2021 29.5% 2022 42.7%

Aire de REDON

Taux d'occupation annuel (ALT2)

2023 69.6% 2024 83%

2021 39.7% 2022 37.4%

Aire de ALLAIRE

Taux d'occupation annuel (ALT2)

2023 9.5% 2024 49.7%

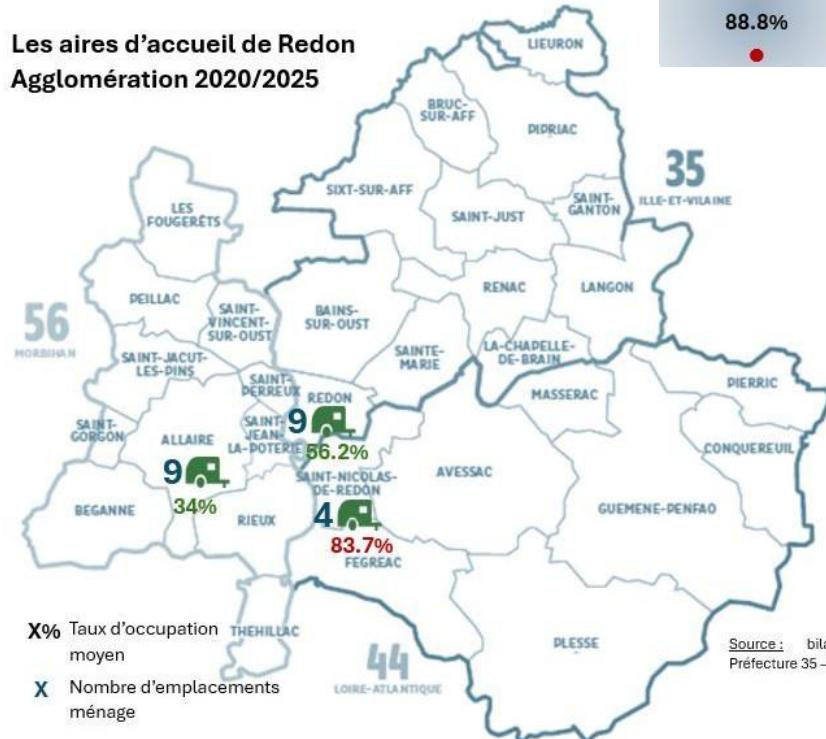
2021 84% 2022 71.2%

Aire de ST NICOLAS

Taux d'occupation annuel (ALT2)

2023 88.8% 2024 90.7%

Les aires d'accueil de Redon Agglomération 2020/2025



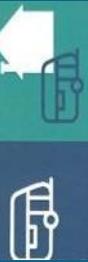
Constats et enjeux

Si les taux d'occupation des aires de Redon et Allaïre permettent un accueil possible des ménages de passage à l'échelle de l'EPCI, on constate sur l'aire de St Nicolas un ancrage des ménages avec un taux élevé d'occupation.

Une réflexion a été engagée depuis 2024 sur la définition des besoins : concertation avec les familles ancrées sur le territoire, rencontre avec les élus et techniciens des communes de Redon et Saint-Nicolas de Redon pour échanger sur les stationnements illicites réguliers et pour réfléchir ensemble sur des équipements qui pourraient être mutualisés et la recherche de fonciers; une réunion organisée avec les élus de la ville centre, des communes voisines et les pôles relais afin de leur présenter les équipements actuels, le bilan d'occupation, les nouveaux besoins et d'engager une réflexion globale pour élaborer une nouvelle stratégie.

Il a été décidé de réaliser 2 terrains soupapes pour apporter une réponse à court terme aux groupes familiaux ancrés sur le territoire et en stationnement illicite toute l'année. Une stratégie globale devra être établie pour le prochain mandat avec une réflexion sur le devenir de chaque aire d'accueil et de diversifier l'offre (APA, AGP, terrains soupapes) et proposer également une offre d'habitat (terrain familial, aménagé, ou logement PLAIA).

Enjeu de finaliser l'étude d'opportunité (diagnostic social) pour envisager une réponse adaptée à destination des familles de St Nicolas + enjeu de maintenir les aires de Redon et Allaïre.



Les aires de grands passages (4 ha)

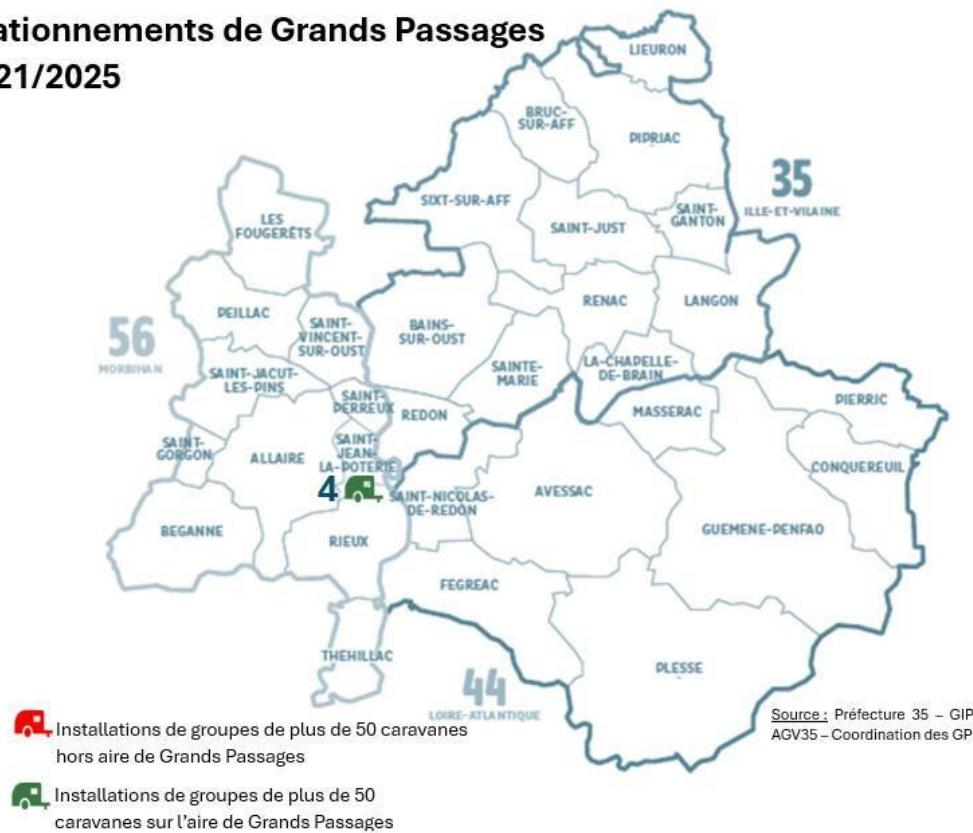
(Équipements adaptés aux ménages en groupe de 50 à 200 caravanes)



Grands passages (50 à 200 caravanes)	(Source Coordination GP)			
	2021	2022	2023	2024/2025
Demandes reçues	1 ●	3 ●	8 ●	1 ●
Groupes installés sur l'aire de grand passage	1 ●	2 ●	1 ●	0 ●
Groupes installés hors aire de grand passage	0 ●	0 ●	0 ●	0 ●

Stationnements de Grands Passages

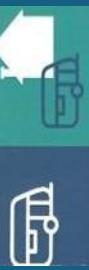
2021/2025



Constats et enjeux

Le territoire de Redon agglomération est peu sollicité par les groupes de 50 à 200 caravanes depuis 2023. Néanmoins l'aire de grands passages remplit sa fonction lorsque de gros groupes sollicitent et s'installent sur l'EPCI. Travaux importants réalisés en 2023 pour une mise en conformité électrique de l'équipement.

Enjeu de maintenir ce dispositif d'accueil de grands passages sur l'EPCI.



Les terrains soupapes

(Aires de grands passages d'1 ha)

Équipements adaptés aux ménages en groupe de 5 à 50 caravanes

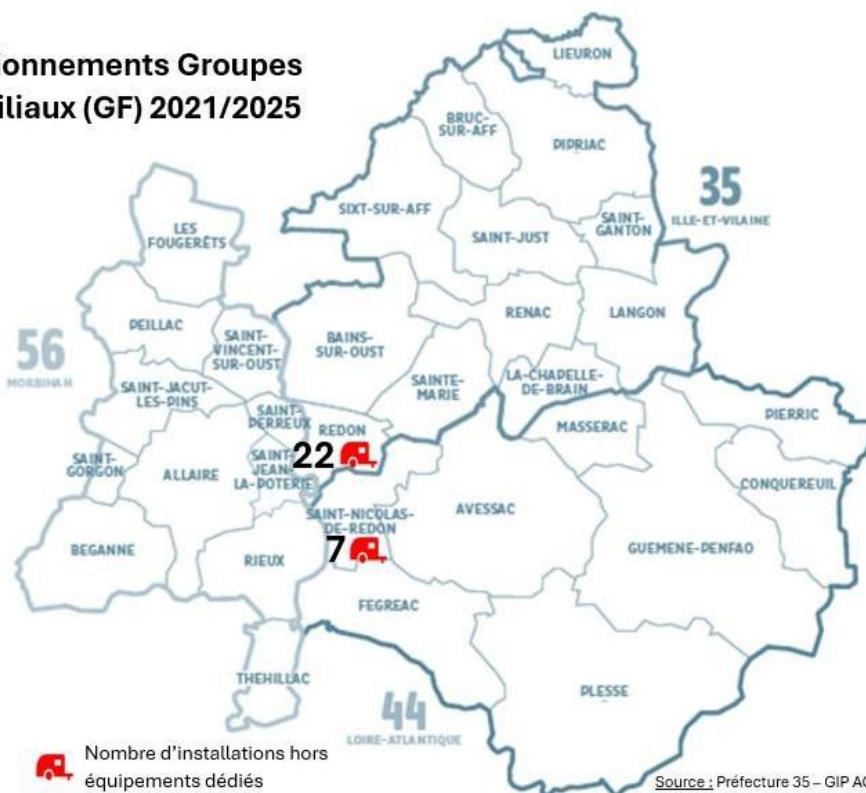
1 terrain soupage inscrit au schéma 2020/25 ●

2G stationnements recensés entre 2020 et 2025 ●

2 communes impactées entre 2020 et 2025 ●

Commune	Nombre de stationnements GF hors équipement dédié (< 50 caravanes)				TOTAL
	2021	2022	2023	2024	
REDON	3 ●	7 ●	5 ●	7 ●	22 ●
SAINTE-NICOLAS DE REDON	2 ●	0 ●	0 ●	5 ●	7 ●
TOTAL	5	7	5	12	29

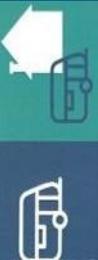
Stationnements Groupes Familiaux (GF) 2021/2025



Constats et enjeux

Stationnements réguliers, chaque année, sur Redon et Saint-Nicolas de groupes familiaux de quelques caravanes. L'aire de grands passages inoccupée a fait office de terrain soupage pendant la période estivale en 2023 et 2024. Terrain inondable l'hiver. Un autre site, appartenant à la ville de Redon (terrain pour les forains), est occupé par des voyageurs en période hivernale depuis 2023 (convention d'occupation pour des groupes de 15 à 30 caravanes). Réalisation de 2 terrains soupapes sur la partie sud du P.A. Les Bauches avec une superficie de 3 500 m² chacun permettant d'accueillir 2 groupes familiaux avec une 10^{aine} de caravanes pour chaque groupe. Ces deux terrains sont isolés du reste du parc d'activités par un espace boisé.

Enjeu de créer un terrain soupage sur la commune de Saint-Nicolas de Redon. Enjeu de répondre aux besoins d'ancrage en parallèle sur l'EPCI.



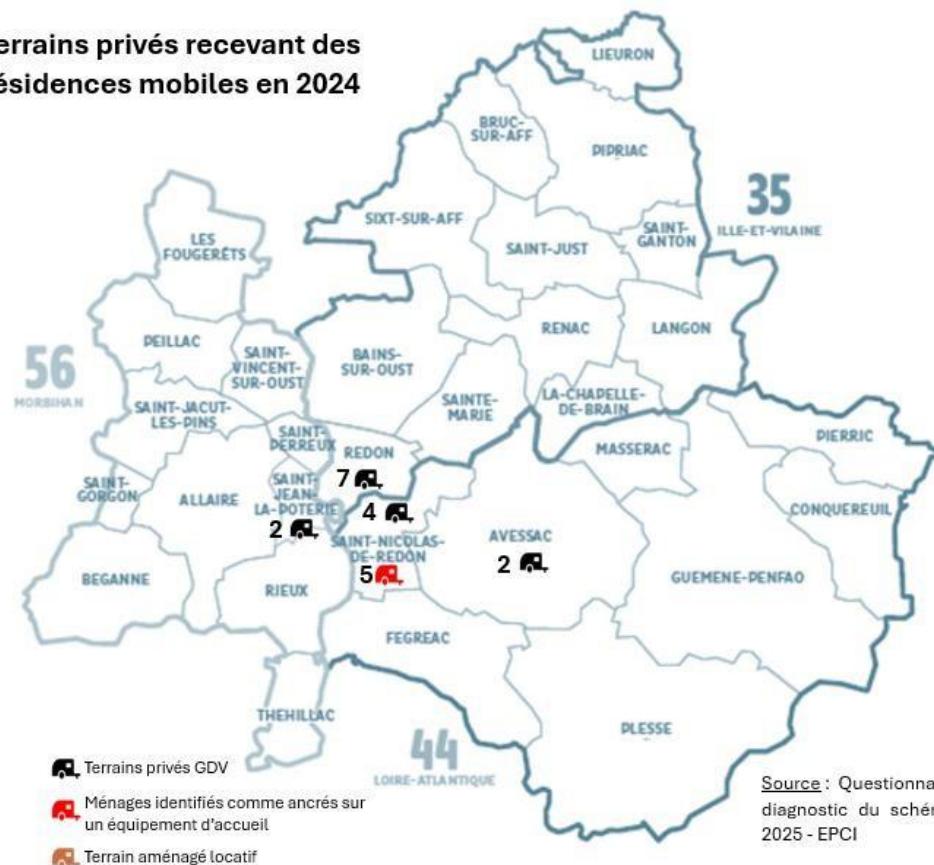
Les solutions d'habitat diversifié

(Équipements adaptés aux ménages ancrés ou sédentarisés)

Nombre de Terrains Familiaux Locatifs (TFL)	0/5 ●
Nombre de places en Terrains Familiaux Locatifs (TFL)	0/20 ●
Autres équipements réalisés	/
Précisez le type d'équipement :	/
Nombre de logements sociaux adaptés (PLAi) au stationnement de résidences mobiles	0 ●

Nombre de terrains privés aménagés dans les conditions prévues à l'article L. 444-1 du code de l'urbanisme pour l'installation de résidences mobiles	À recenser
Nombre de terrains privés non conformes à l'art L 444-1 du code de l'urbanisme	Une douzaine de terrains (étude d'opportunité 2024)
Nombre de terrains possiblement régularisables	À définir

Terrains privés recevant des résidences mobiles en 2024



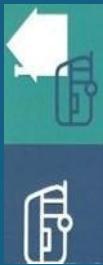
Constats et enjeux



Forte demande d'offre légale d'habitat diversifié pour les ménages ancrés sur le territoire, notamment sur l'aire de Saint-Nicolas de Redon. Par ailleurs besoin d'accompagner les mairies dans le traitement des situations d'occupation de terrains privés par des résidences mobiles.

Enjeu de d'approfondir l'étude des terrains privés occupés par des résidences mobiles sur l'EPCI pour qualifier ces terrains au regard des règles d'urbanisme et étudier les possibilités de régularisation des terrains situés en zone A ou N (toutes les mairies n'ont pas répondu à l'enquête).

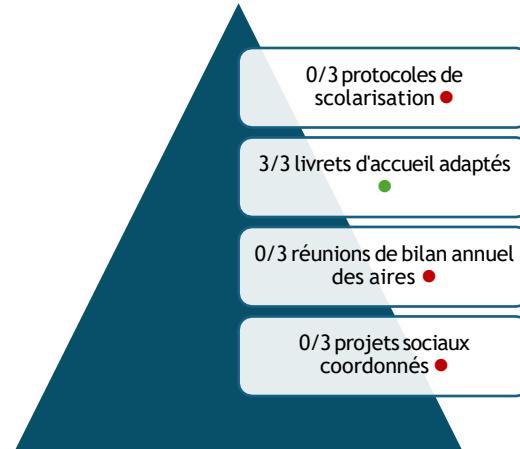
Enjeu de créer les TFL prescrits sur l'EPCI après réalisation du diagnostic social des familles demandeuses.



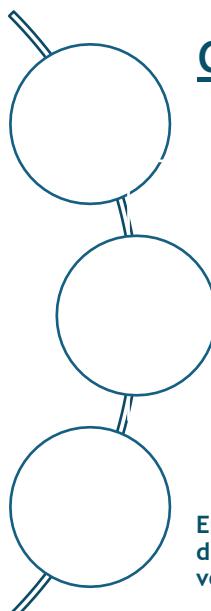
Le développement social

(Prise en compte des besoins des ménages Gdv du territoire)

Nombre de terrains mis à disposition par leurs employeurs, notamment dans le cadre d'emploi saisonniers.	0 Vitré Communauté non concernée
---	--



2024	Commune		
	REDON	ALLAIRE	ST NICOLAS
Coordination du projet social	Non ●	Non ●	Non ●
Nombre de réunion projet social	0 ●	0 ●	0 ●
Livret d'accueil adapté	Oui ●	Oui ●	Oui ●
Protocole de scolarisation	Non ●	Non ●	Non ●
Nombre de réunion scolarisation	0 ●	0 ●	0 ●
Nombre d'élections de domicile CCAS ou mairie	À renseigner	À renseigner	À renseigner

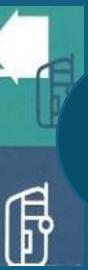


Constats et enjeux

L'animation du projet social est inscrite au schéma ainsi que dans la convention de gestion ALT 2 (Etat et EPCI). Elle se formalise à minima par la rédaction d'un protocole de scolarisation, d'un livret d'accueil GDV, et d'au moins une réunion par an du comité technique établissant le bilan de fonctionnement de l'aire et du projet social.

REDON Agglomération : Une réunion en janvier 2024 (DDTM, AGV35, SG2A et Redon Agglo) sur diversification solutions d'accueil ; Mars 2024 concertation avec les gens du voyage sur solutions d'accueil ; Réunions de coordo technique régulières par le service Habitat, le gestionnaire, les services bâtiments et Voiries et les services techniques de la ville de Redon ; Rencontre avec le CASNAV pour mise en place du protocole de scolarisation en janvier 2025. Un livret d'accueil a été créé et remis à jour en 2025. Ce livret est composé d'un état des lieux d'entrée et de sortie qui est remis par le gestionnaire à chaque famille à leur arrivée sur les APA. Un livret d'accueil existe également pour les grands passages. Un flyer d'informations utiles est également remis aux familles. Enfin le gestionnaire a la mission d'animation sociale dans le cadre du marché qui le lie à Redon agglomération : elle se formalise par l'accompagnement des familles dans leurs démarches administratives essentiellement.

Enjeu de mettre en place une coordination et une animation des projets sociaux sur les aires d'accueil. Les projets sociaux des aires renforcent la prise en compte des besoins des gens du voyage, leur accès aux droits et facilitent la gestion des équipements.



3

Moyens humains de mise en œuvre de la politique d'accueil des GDV par l'EPCI et les communes

Le Pilotage

(Pilotage des prescriptions et des orientations du schéma au sein de la collectivité : ETP pour animer et suivre le schéma départemental 2020-2025)

Accueil (ALT2, urbanisme, marchés, ...)	Habitat (PLH, liens bailleurs sociaux, ...)	Coordination sociale (Santé, scolarisation, accès aux droits, insertion, ...)
ETP au titre des services supports (juridique et marchés publics) et ALT 2	0.2 ETP au titre du suivi du schéma et de la coordination avec AGV 35	ETP pour le protocole de scolarisation et l'actualisation du livret d'accueil

La Gestion

(Gestion des aires : cf annexe 1)

Mode de gestion (Directe, déléguée, autre)	Entité / Service / Poste	Missions	ETP
Déléguée	Prestaire, par le biais d'un marché public Prestataire Actuel SG2A - HACIENDA	Objet du marché : animation sociale, entretien et gestion des terrains d'accueil pour les gens du voyage	2 ETP

La Gouvernance et suivi du schéma départemental

Élu(s) référent(s)	Vice-Présidence déléguée à l'habitat de Redon Agglomération ●
Technicien EPCI en charge	Responsable Pôle Développement Urbain ●
Participations à la Commission consultative départementale (2021/2024)	2/8 ●
Participation au CA du GIP AGV35 (2021/2024)	0/13 ●
Participation à des groupes de travail thématiques départementaux	Oui ● : Comité technique de la révision du schéma (2024/25)

Constats et enjeux

Moyens humains mis en œuvre pour la gestion des équipements adaptés pour 3 aires. Les moyens humains pour l'animation du réseau d'acteurs du développement social seraient à renforcer (avec désignation d'une personne pilote de la démarche de mobilisation et d'animation des acteurs). Participation active de Redon agglomération à la démarche de révision du schéma départemental.

Enjeu de renforcer l'implication des élus dans le suivi du schéma et de davantage s'impliquer dans le CA d'AGV35.



Visite des équipements en 2025

Etat des aires d'accueil et conformité vis à vis du décret de 201G

Nom et adresse de l'aire :

La Bigotaie REDON Rue de Ste Marie

Date de la visite : 20 janvier 2025

Nom du rédacteur : DDTM 35

Représentant de l'EPCI : Solenne DERUNES



Normes en vigueur : Équipement

La place de caravane permet d'assurer le stationnement d'une caravane, de son véhicule tracteur et, le cas échéant, de sa remorque	Oui ●
L'aire d'accueil comporte au minimum un bloc sanitaire, intégrant au moins une douche et deux WC pour cinq places de caravane.	Oui ●
Chaque place de caravane est dotée d'un accès aisément accessible aux équipements sanitaires ainsi qu'à l'alimentation en eau potable et à l'électricité	Oui ●

Normes en vigueur : Gestion

La collecte des déchets ménagers et des déchets assimilés se fait dans les mêmes conditions que pour les habitants de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale.	Oui ●
L'aire d'accueil est rattachée à un dispositif de gestion et de gardiennage permettant d'assurer, grâce à une présence quotidienne non nécessairement permanente au moins cinq jours par semaine et à une astreinte technique téléphonique quotidienne :	Oui ●
La gestion des arrivées et des départs	Oui ●
Le bon fonctionnement de l'aire d'accueil	Oui ●
L'entretien des espaces collectifs et des circulations internes	Oui ●
La perception du droit d'usage.	Oui ●
Les différents tarifs font l'objet d'un affichage sur l'aire.	Oui ●
Le montant des factures établies pour la consommation d'électricité et pour la consommation d'eau correspond à la consommation réelle	Oui ●
La base du calcul du tarif ne peut excéder le tarif auquel la collectivité se fournit elle-même.	Oui ●

Éléments complémentaires

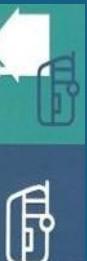
Règlement intérieur conforme au décret et affiché	Oui ●
Accès à internet (wifi)	Non
Aménagements complémentaires : terrain de pétanque	Oui ●
Absence de Mobil-home	Oui ●
Absence de Cabanisation	Oui ●
Présence d'encombrants/ferraille	Oui ●
Logiciel départemental de gestion	Oui ●
Absence de dettes au 31/12/2024	Oui ●

Constats et enjeux

L'équipement est conforme au décret de 2019. Si le projet social n'est pas formalisé, un suivi des demandes de premier niveau est assuré par les gestionnaires présents quotidiennement sur l'aire. Une orientation vers le CCAS est proposée, en cas de besoin.

Animation du projet social de l'aire à mettre en œuvre.

Enjeu de prise en compte des besoins des gens du voyage de passage et de coordination des acteurs (CDAS, CCAS, Centre social, écoles notamment) + convention Etat/EPCI sur l'aide à la gestion des aires d'accueil).



Nom et adresse de l'aire :
Impasse Lavoisier ALLAIRE

Date de la visite : 20 janvier 2025

Nom du rédacteur : DDTM 35
Représentant de l'EPCI : Solenne DERUNES



Normes en vigueur : Équipement	
La place de caravane permet d'assurer le stationnement d'une caravane, de son véhicule tracteur et, le cas échéant, de sa remorque	Oui ●
L'aire d'accueil comporte au minimum un bloc sanitaire, intégrant au moins une douche et deux WC pour cinq places de caravane.	Oui ●
Chaque place de caravane est dotée d'un accès aisément accessible aux équipements sanitaires ainsi qu'à l'alimentation en eau potable et à l'électricité	Oui ●
Normes en vigueur : Gestion	
La collecte des déchets ménagers et des déchets assimilés se fait dans les mêmes conditions que pour les habitants de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale.	Oui ●
L'aire d'accueil est rattachée à un dispositif de gestion et de gardiennage permettant d'assurer, grâce à une présence quotidienne non nécessairement permanente au moins cinq jours par semaine et à une astreinte technique téléphonique quotidienne :	Oui ●
La gestion des arrivées et des départs	Oui ●
Le bon fonctionnement de l'aire d'accueil	Oui ●
L'entretien des espaces collectifs et des circulations internes	Oui ●
La perception du droit d'usage.	Oui ●
Les différents tarifs font l'objet d'un affichage sur l'aire.	Oui ●
Le montant des factures établies pour la consommation d'électricité et pour la consommation d'eau correspond à la consommation réelle	Oui ●
La base du calcul du tarif ne peut excéder le tarif auquel la collectivité se fournit elle-même.	Oui ●
Éléments complémentaires	
Règlement intérieur conforme au décret et affiché	Oui ●
Accès à internet (wifi)	Non
Aménagements complémentaires : non	Non
Absence de Mobil-home	Oui ●
Absence de Cabanisation	Oui ●
Présence d'encombrants/ferraille	Oui ●
Logiciel départemental de gestion	Oui ●
Absence de dettes au 31/12/2024	Oui ●

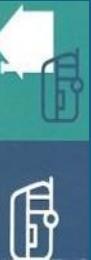


Constats et enjeux

L'équipement est conforme au décret de 2019. Si le projet social n'est pas formalisé, un suivi des demandes de premier niveau est assuré par les gestionnaires présents quotidiennement sur l'aire. Une orientation vers le CCAS est proposée, en cas de besoin.

Animation du projet social de l'aire à mettre en œuvre.

Enjeu de prise en compte des besoins des gens du voyage de passage et de coordination des acteurs (CDAS, CCAS, Centre social, écoles notamment) + convention Etat/EPCI sur l'aide à la gestion des aires d'accueil).



Nom et adresse de l'aire :
Chemin de Quinsignac ST NICOLAS DE REDON

Date de la visite : 20 janvier 2025

Nom du rédacteur : DDTM 35
Représentant de l'EPCI : Solenne DERUNES



Normes en vigueur : Équipement	
La place de caravane permet d'assurer le stationnement d'une caravane, de son véhicule tracteur et, le cas échéant, de sa remorque	Oui ●
L'aire d'accueil comporte au minimum un bloc sanitaire, intégrant au moins une douche et deux WC pour cinq places de caravane.	Oui ●
Chaque place de caravane est dotée d'un accès aisé aux équipements sanitaires ainsi qu'à l'alimentation en eau potable et à l'électricité	Oui ●
Normes en vigueur : Gestion	
La collecte des déchets ménagers et des déchets assimilés se fait dans les mêmes conditions que pour les habitants de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale.	Oui ●
L'aire d'accueil est rattachée à un dispositif de gestion et de gardiennage permettant d'assurer, grâce à une présence quotidienne non nécessairement permanente au moins cinq jours par semaine et à une astreinte technique téléphonique quotidienne :	Oui ●
La gestion des arrivées et des départs	Oui ●
Le bon fonctionnement de l'aire d'accueil	Oui ●
L'entretien des espaces collectifs et des circulations internes	Oui ●
La perception du droit d'usage.	Oui ●
Les différents tarifs font l'objet d'un affichage sur l'aire.	Oui ●
Le montant des factures établies pour la consommation d'électricité et pour la consommation d'eau correspond à la consommation réelle	Oui ●
La base du calcul du tarif ne peut excéder le tarif auquel la collectivité se fournit elle-même.	Oui ●
Éléments complémentaires	
Règlement intérieur conforme au décret et affiché	Oui ●
Accès à internet (wifi)	Non
Aménagements complémentaires : non	Non
Absence de Mobil-home	Oui ●
Absence de Cabanisation	Oui ●
Présence d'encombrants/ferraille	Oui ●
Logiciel départemental de gestion	Oui ●
Absence de dettes au 31/12/2024	Oui ●



Constats et enjeux

L'équipement est conforme au décret de 2019. Si le projet social n'est pas formalisé, un suivi des demandes de premier niveau est assuré par les gestionnaires présents quotidiennement sur l'aire. Une orientation vers le CCAS est proposée, en cas de besoin.

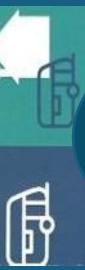
Animation du projet social de l'aire à mettre en œuvre.

Enjeu de prise en compte des besoins des gens du voyage de passage et de coordination des acteurs (CDAS, CCAS, Centre social, écoles notamment) + convention Etat/EPCI sur l'aide à la gestion des aires d'accueil).

Synthèse des besoins identifiés à inscrire au schéma révisé

Pour rappel, un délai de 2 ans + 2 ans (après prorogation) est donné aux collectivités à partir de l'approbation du schéma pour la réalisation des Aires Permanentes d'Accueil (APA), des Terrains Familiaux Locatifs (TFL) et des Aires de Grands Passages (AGP).

Aire d'accueil	Maintien des obligations déjà inscrites au schéma 2020 sur Redon et Allaire.
Aire de grand passage de 1 ha (terrain soupape)	Besoin identifié pour la période estivale et pour la période hivernale. Équipement nécessaire pour les groupes familiaux qui résident régulièrement sur le territoire pendant la période hivernale et qui ont des moyens financiers limités. Projet de création de deux terrains avec une surface totale de 7000 m ² sur Saint-Nicolas de Redon sur un nouveau site .
Aire de grand passage (4 ha)	Maintien de l'obligation inscrite au schéma malgré la faible fréquentation par les grands groupes de gens du voyage (fonction soupape à l'échelle départementale + solution les rares fois ou de grands groupes viennent effectivement sur le territoire communautaire).
Besoin de solution d'ancrage	Maintien des prescriptions de 2020 (5 TFL). Une nouvelle étude d'opportunité sera à lancer pour confirmer les besoins identifiés lors de l'étude de 2023 (6 solutions pour 6 ménages)
Terrains privés de Gdv	Chiffres 2023 à consolider en 2025 (étude mairies de l'EPCI). Besoins de lancement d'un travail d'analyse et de règlement des situations impliquant plusieurs partenaires (DDTM, mairies, AGV 35 et CD 35)
Développement social	Mise en place d'un projet social formalisé sur chaque aire d'accueil de l'EPCI (appui possible du CD 35 et du GIP AGV35). Ce qui est attendu de l'EPCI c'est l'animation du réseau d'acteurs liés au territoire de chaque aire d'accueil (scolarisation ; insertion sociale et professionnelle, santé, accès aux droits, etc.)
Gouvernance du schéma et du GIP AGV35	Maintenir l'implication de Redon agglomération dans les instances de suivi du schéma. Renforcer l'implication de Redon agglomération dans la gouvernance du GIP AGV35.
Autres besoins	Fluidifier circuits d'infos entre l'EPCI et les communes en général (dont lors des stationnements hors équipements dédiés)



6

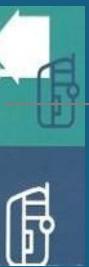
Déclinaisons territoriales des orientations du schéma 2026/2032

EQUIPEMENTS	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
	Aires permanentes d'accueil (APA)	Terrain de grands passages	Terrains familiaux locatifs (TFL*)	
REDON	9 emplacements/ménages ●	1 AGP 1 ha Hiver ●	5 TFL* ●	Une Aire de grand passage pour 50 caravanes à créer sur Redon pour répondre aux besoins spécifiques en hiver.
ALLAIRE	9 emplacements/ménages ●	/	/	/
SAINT-NICOLAS DE REDON	4 emplacements/ménages ●	/	/	Maintien de l'aire d'accueil de Saint-Nicolas de Redon en attendant la création des 2 aires de grands passages 3500 m ² sur cette commune (dont une aurait vocation à répondre à un besoin d'ancrage d'un groupe familial local). Ensuite, l'APA pourra être retirée des prescriptions de Saint-Nicolas de Redon, et les besoins en TFL pourront être ajustés pour Redon.
SAINT-JEAN LA POTERIE	/	1 AGP 4 ha Été ●	/	L'aire de grands passages estivale est située en zone rouge du PPRI, il serait nécessaire de disposer d'une étude évaluant les risques d'inondation en été.
Précisions des copilotes du schéma	*TFL ou équivalent = Logements adaptés PLAI ou Terrains aménagés familiaux Les projets d'habitat diversifié pourront être localisés en fonction du diagnostic social des familles demandeuses.			

À créer À réhabiliter Existant et conforme

AXE SOCIAL	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
	Livret d'accueil	Protocole de scolarisation	Réunion du comité technique	
REDON	●	●	●	Pilotage coordination du projet social sur l'aire ● Protocole scola + livret d'accueil et bilan annuel sur AGP 1 ha (hiver) ●
ALLAIRE	●	●	●	Pilotage coordination du projet social sur l'aire ●
SAINT-NICOLAS DE REDON	●	●	●	Pilotage coordination du projet social sur l'aire ●
Précisions des copilotes du schéma	Travailler à une mobilisation plus forte des acteurs du développement social Le livret d'accueil permet de mobiliser les acteurs de droit commun du territoire et de prendre en compte les Gens du voyage sur les thématiques de l'accès aux droits, de la santé, de l'insertion sociale et professionnelle. La réunion du comité technique permet, au moins une fois par an, de réunir tous les acteurs participants à l'accueil des Gens du voyage sur la commune (dont la scolarisation), pour faire un bilan des actions mises en œuvre et à venir après identification des besoins.			

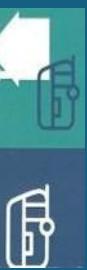
À créer À revoir À poursuivre et/ou développer



ANNEXE 1

Détail de la répartition des actions liées à la gestion des aires sur l'EPCI

Accueil des usagers	Qui ?
Présentation du terrain et des règles de fonctionnement	Prestataire
Remise du livret d'accueil et infos sur services de droit commun du territoire	Prestataire
Enregistrement de tous les membres de la famille (noms et dates de naissance)	Prestataire
Vérification des dettes antérieures et interdictions de séjours en cours	Prestataire
Remise et présentation du règlement intérieur	Prestataire
Signature du règlement intérieur	Prestataire
Attribution d'un emplacement et remise des clefs	Prestataire
Etat des lieux de l'emplacement attribué	Prestataire
Explications relatives aux installations techniques	Prestataire
Encaissement des cautions	Prestataire
Encaissement des prépaiements	Prestataire
Ouverture des compteurs de fluides	Prestataire
Etat des lieux de sortie, clôture des soldes financiers, restitution caution, etc.	Prestataire
Fonctionnement de l'aire	
Écoute et traitement des demandes des usagers	Prestataire
Assurer l'accueil physique et téléphonique des partenaires / prestataires ext	Prestataire
Délivrance d'attestation de séjour (pour faire valoir certains droits)	Prestataire
Information des usagers des situations de consommation des fluides	Prestataire
Prépaiement : informer les usagers concernés des coupures éventuelles	Prestataire
Édition et distribution des factures	Prestataire
Rappel au règlement intérieur et au respect des équipements	Binôme prestataire / EPCI
Gestion des commandes fournitures	Binôme prestataire / EPCI
Établir tableaux de suivi et bilan ALT2	Binôme prestataire / EPCI
Remplir le logiciel de gestion	Prestataire
Gérer les demandes de dérogation (durée séjour)	Binôme prestataire / EPCI
Tenue d'un carnet de bord (main courante)	Binôme prestataire / EPCI
Gestion des intervention entreprises extérieures	Binôme prestataire / EPCI
Veille sur l'état des équipements et installations	Binôme prestataire / EPCI
Relever les compteurs d'eau et d'électricité chaque semaine	Prestataire
Aide administrative de 1 ^{er} niveau (lecture courrier et écrivain public)	Prestataire
Participation au comité de pilotage de suivi du fonctionnement de l'aire	EPCI
Fonctionnement de la Régie	
Préparation des régies (avances et recettes)	Prestataire
Réalisation des factures et états de situation	Prestataire
Encaissement des redevances et consommations de fluides	Prestataire
Relance des usagers sur factures à payer	Prestataire
Lancement des procédures de recouvrement en cas d'impayés	Prestataire
Établissement et mise à jour des échéanciers en cas de dettes	Prestataire
Établissement des soldes et états de situation de caisse	Prestataire
Transferts des fonds vers le Trésor Public	Prestataire
Bilans quotidiens, hebdomadaires et mensuels	Prestataire



Entretien de l'aire	Qui ?
Gestion du parc de déferrage le cas échéant	Sans objet
Enlèvement des encombrants et véhicules abandonnés	Binôme prestataire / EPCI
Nettoyage régulier des espaces publics et collectifs de l'aire (voies, accès, trottoirs, local poubelles, salle commune, etc.)	Prestataire
Nettoyage saisonnier (dessablage, déneigement, ramassage des feuilles, etc.)	Prestataire
Nettoyage du local d'accueil	Prestataire
Entretien des espaces verts (tonte, taille, etc.)	Prestataire
Nettoyage des abords immédiats de l'aire et de l'accès à l'équipement	Prestataire
Organisation de la collecte des déchets et du tri sélectif	EPCI
Organisation de l'enlèvement des encombrants vers la déchetterie	EPCI
Nettoyage du parc de déferrage s'il existe	Sans objet
Entretien courant et petite maintenance des installations (électricité, serrurerie, petite maçonnerie, peinture, plomberie, etc.)	Binôme prestataire / EPCI
Entretien des réseaux des eaux pluviales et eaux usées (débouchage et nettoyage)	Binôme prestataire / EPCI
Vérification des installations individualisées affectées aux usagers et intervention si besoin	EPCI
Travaux de nettoyage et d'entretien préventif (tags, peintures, etc.)	Prestataire
Établir les besoins en grosses réparations ou réfection des installations + organisation des travaux	EPCI
Travaux de gros entretien annuel	Prestataire
Coordination des interventions extérieures et accompagnement des intervenants et prestataires	Binôme prestataire / EPCI
Entretien courant et petite maintenance du parc matériel et des outils	Prestataire
Coordination et partenariat : renforcer les liens entre usagers et services de droit commun	
Veiller à la prise en compte par les acteurs du territoire des familles Gdv	Binôme prestataire / EPCI
Assurer le lien entre les usagers et les acteurs sociaux et institutionnels dans le cadre de la mise en œuvre du projet social (accès aux services sociaux, d'insertion, de santé, éducatifs, de loisirs, socioculturels, etc.)	Binôme prestataire / EPCI
Remontées des demandes sociales des usagers aux partenaires et au copil de l'aire (veille sociale)	À définir ●
Information et orientation des usagers vers les services de droit commun	À définir ●
Suivi de la scolarisation et remontée des éléments vers les services municipaux	À définir ●
Lien entre les familles et établissements scolaires	À définir ●
Montage de projets collectifs (information, sensibilisation, prévention, etc.)	À définir ●
Organisation et animation de réunions des usagers	À définir ●
Contribution à une meilleure connaissance des Gdv sur le territoire	EPCI
Médiation entre Gdv et riverains des aires si besoin	À définir ●
Animation du comité de pilotage de l'aire (Fonctionnement et Projet Social)	À définir ●
Gestion des stationnements hors aires sur l'EPCI	Qui ?
Gestion des terrains de grands passage	Prestataire
Gestion des terrains soupapes	À définir ●
Gestion des terrains familiaux locatifs	À définir ●
Gestion des stationnements hors équipements dédiés	Binôme prestataire / EPCI
➔ Diagnostic de situation	Prestataire
➔ Médiation entre les Gdv et la mairie ou le propriétaire privé	Prestataire
➔ Établissement d'une convention	Prestataire
➔ Encaissements liés à la convention	Prestataire
➔ Gestion des fluides et des ordures ménagères, nettoyage du site si besoin	Prestataire
➔ Le cas échéant, engagement et suivi des procédures	EPCI